

# Les bonnes raisons d'investir dans le cinéma et la SOFICA

Comme chaque fin d'année, la SOFICA CINECAP collecte les fonds qu'elle investira l'année prochaine dans le financement du cinéma et des séries françaises. Dans le contexte sanitaire de la crise COVID, pourquoi investir dans le cinéma et Cinécap 5 ?

Des fondamentaux de marché qui restent forts :

**Le cinéma français continue de trouver son public dans les salles.**

Les films sortis depuis la réouverture des salles en juillet ont eu de bons résultats, voire meilleurs que les années précédentes :



*Adieu les cons*  
d'Albert Dupontel  
600.000 entrées  
en 1<sup>ère</sup> semaine  
Meilleur démarrage du  
réalisateur



*30 jours max*  
de Tarek Boudali  
1 million d'entrées  
en 2 semaines  
2<sup>ème</sup> film du réalisateur



*Antoinette dans les  
Cévennes*  
de Caroline Vignal  
750.000 entrées  
en 6 semaines  
2<sup>ème</sup> film de la réalisatrice



*Poly*  
de Nicolas Vanier  
450.000 entrées  
en 1<sup>ère</sup> semaine  
2<sup>ème</sup> meilleur démarrage du  
réalisateur

La baisse de fréquentation, dont les médias parlent, est liée principalement à l'absence de sortie de films américains, qui représentent 56% de part de marché en 2019.

**Le cinéma français profite également de la croissance des plateformes de SVOD** (Netflix, Amazon, etc.) avec + 55% de revenus des plateformes SVOD au 1<sup>er</sup> semestre 2020. Les SOFICA en bénéficient directement car elles détiennent des droits sur les recettes SVOD des films (ventes forfaitaires de droits de diffusion) qu'elles ont financés.

Comme de nombreux autres pans de l'économie française, **l'industrie du Cinéma et de la TV fait l'objet d'un soutien important des pouvoirs publics** dans ce contexte :

- des mesures d'urgence (paiement anticipé des aides, suspension des taxes sur les billets de cinéma, majoration du soutien aux distributeurs), compensation des pertes d'exploitation des salles de cinéma et mise en place de fonds de dotation aux assurances pour les tournages
- des mesures générales (Prêt Garanti d'Etat, remboursement des crédits d'IS, chômage partiel)
- la mise en place d'un plan de relance en septembre de 165 M€ pour les producteurs, les distributeurs et les salles de cinéma, notamment pour accompagner ces sociétés lors de la reprise d'exploitation.

# Les caractéristiques de CINECAP 5 atténuent les impacts de la crise COVID 19 :

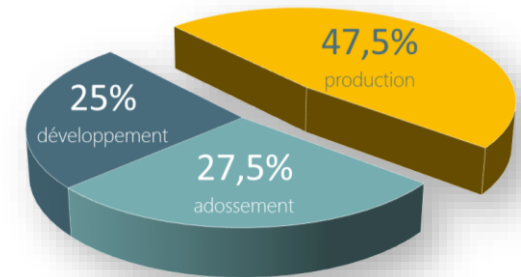
## 2022

Les fonds souscrits pour la création de CINECAP 5 seront investis à hauteur de 90% dans le courant de l'année 2021. Compte tenu des délais de fabrication d'un projet de cinéma ou de TV, aucune œuvre ne sera exploitée avant mi-2022, date à laquelle le marché devrait avoir retrouvé un cycle d'exploitation classique et serein.

## 52,5%

CINECAP 5 a développé une stratégie d'investissement permettant de décorréliser plus de 50% de ses investissements du risque d'exploitation commerciale des œuvres concernées :

- 25% sous forme d'investissements pendant la phase de développement, qui se récupèrent lorsque le projet entre en tournage et donc indépendamment de son succès au box office et
- 27,5% sous forme d'investissements adossés pendant la phase de production, bénéficiant d'un engagement de rachat par le producteur à sa valeur nominale dans les 3 ans qui suivent l'investissement, donc principalement sur le risque de contrepartie du producteur



## Une volonté de diversification

Les règles de gestion de CINECAP 5 et la stratégie qu'elle déploiera lui permettent d'assurer une diversification :

- CINECAP 5 pourra négocier pour chaque film des droits sur l'ensemble des supports d'exploitation : en salles, en vidéo/VOD, à la TV et en SVOD, en France comme à l'étranger, réduisant ainsi naturellement la sensibilité de la performance de la SOFICA à la situation d'un seul de ces supports
- CINECAP 5 prévoit d'investir dans une vingtaine de projets minimum pour limiter l'impact de l'éventuel échec commercial d'un projet en particulier et assurer une diversité saine des partenaires de production et de distribution pour limiter le risque de contrepartie.

## 48% d'avantage fiscal sur l'IR

CINECAP 5 a fait le choix de remplir les critères d'investissement nécessaires pour offrir à ses investisseurs la possibilité d'une réduction de l'IR à hauteur de 48% de la souscription dans la limite de 18.000 € par foyer fiscal.